

Le Nigeria à l'épreuve de l'islamisme

Par **Marc-Antoine Pérouse de Montclos**

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, docteur en science politique, est chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il a notamment publié *États faibles et sécurité privée en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Le Nigeria est le sixième pays au monde à l'aune du nombre de musulmans. La croissance démographique des populations musulmanes pourrait leur permettre de devenir majoritaires à l'horizon 2030. Contrairement à ce que disent certains médias, l'application de la charia dans une partie du Nord n'est pas une nouveauté. En outre, la probabilité que le terrorisme de groupes comme Boko Haram évolue en véritable guerre civile est faible.

politique étrangère

Attentats suicides, attaques à répétition contre les forces de l'ordre, enlèvement spectaculaire de toute une famille française dans le parc de Waza à la frontière du Cameroun : la secte islamiste Boko Haram a remis le Nigeria sous les feux de l'actualité. D'aucuns craignent en effet que les insurgés n'établissent une connexion opérationnelle avec les éléments d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) qui ont dû fuir le Nord du Mali devant la poussée de l'armée française. Malgré (ou à cause de) la férocité de la répression gouvernementale, la résilience de Boko Haram pose, en outre, de sérieuses questions sur la capacité de l'État nigérian à maîtriser de tels soulèvements. Dans les régions d'implantation de la secte, autour de la ville de Maiduguri, les troupes envoyées par Abuja ne se soucient guère des dégâts collatéraux, et font face à une impopularité grandissante dans la population. Enfin et surtout, la dérive terroriste d'une toute petite partie de la mouvance islamiste locale réveille les craintes de partition confessionnelle d'une nation inachevée et fragile, encore mal remise des traumatismes de la tentative de sécession du Biafra entre 1967 et 1970.

En dépit des apparences, le Nigeria n'est en fait pas au bord de la rupture ou de la guerre civile¹. L'immense majorité des musulmans du

1. M.-A. Pérouse de Montclos, « Nigeria : l'ombre de Boko Haram », *Politique internationale* n° 139, 2013, p. 111-25.

pays ne se retrouvent absolument pas dans les thèses extrémistes de Boko Haram, dont la déviance doctrinaire est même condamnée par les groupes les plus fondamentalistes. De plus, l'establishment islamique du Nord ne veut certainement pas d'une partition confessionnelle, qui le priverait des ressources pétrolières du delta dans le Sud à dominante chrétienne. Les théories simplificatrices du « choc des civilisations » doivent à cet égard être relativisées. Dans le cas du Nigeria, elles opposent trop souvent un Nord musulman à un Sud chrétien sans prendre en compte la complexité des brassages de populations et des positionnements identitaires des communautés locales².

En revanche, les crispations religieuses que le phénomène Boko Haram a exacerbées dans le pays le plus peuplé d'Afrique doivent être prises en compte. Premier producteur de pétrole du continent, et premier partenaire commercial de la France au Sud du Sahara, le Nigeria est en effet un géant anglophone dont les troubles internes ont un impact sur l'ensemble de la région, notamment dans le pré carré francophone. Appelé à devenir la plus grosse économie d'Afrique, avec un PIB qui croît à un rythme annuel de 6 % à 7 % et qui est en train de dépasser celui de l'Afrique du Sud, le Nigeria est par ailleurs une puissance diplomatique et militaire qui revendique un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, abrite le siège de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et veut assumer un rôle de gendarme régional en dirigeant des opérations de paix, au Liberia hier ou au Mali aujourd'hui. Par la force des choses, le Nigeria est également la plus grosse nation musulmane du continent, à rang égal avec l'Égypte pour l'instant, mais avec un réservoir de population beaucoup plus important au vu du niveau élevé de son taux de croissance démographique, qui devrait en faire le troisième pays le plus peuplé de la planète d'ici 2050 si l'on en croit les projections de l'ONU.

Autrement dit, les troubles qui agitent l'islam nigérian ont, au-delà du cas de Boko Haram, des implications directes sur la stabilité du géant de l'Afrique. Aussi convient-il d'interroger la perspective d'une « islamisation » qui serait censée menacer l'intégrité territoriale du Nigeria dans un avenir plus ou moins proche. Sur le plan analytique, le problème est que cette notion recouvre trois aspects, qui ne se recoupent pas forcément. En premier lieu, il y a le spectre de la guerre sainte et de la conversion forcée, qui renvoie directement au passé précolonial du Nigeria, au djihad d'Ousman dan Fodio, et à l'établissement du califat de Sokoto en 1804, avec une poussée conquérante des Peuls et des Haoussa depuis le Nord sahélien

2. G. Nicolas, « Géopolitique et religions au Nigeria », *Hérodote*, vol. 106, n° 3/2002, p. 81-122.

vers un Sud d'abord animiste, puis progressivement chrétien du temps de la colonisation. Il y a ensuite l'idée d'un réveil politique de l'islam qui, depuis les années 1970, se manifesterait à travers des pratiques religieuses plus conservatrices, une extension du domaine d'application de la charia et, d'une manière générale, une intrusion des clercs musulmans dans la sphère des affaires publiques. Enfin, il y a le sentiment que la proportion de musulmans irait en augmentant.

Charia et « politisation » de l'islam : un héritage colonial

Seule la poussée démographique laisse en réalité supposer l'éventualité d'une islamisation du Nigeria par la natalité, et certainement pas par la mort, la guerre sainte, l'extermination des chrétiens ou la conquête territoriale. La politisation de l'islam, elle, est autrement plus difficile à apprécier. D'un point de vue historique, on devrait plutôt parler d'une dépolitisation. Aujourd'hui, les virulents débats sur l'application de la charia se développent en effet dans le cadre d'un État fédéral qui, malgré tout, se veut favorable à la liberté de religion. Dans des proto-États théocratiques comme le califat de Sokoto, en revanche, l'islam était au pouvoir et ses émirs avaient instauré un ordre basé sur la justice coranique. Ce sont les Britanniques qui ont mis un coup d'arrêt à la poussée expansionniste et militaire des musulmans du Nord sahélien vers les régions boisées du Sud.

Le rôle du colonisateur a certes été ambigu. D'un côté, les Britanniques ont, en 1903, défait par les armes le califat de Sokoto, passé après 1914 sous la tutelle d'une capitale fort éloignée, à l'époque à Lagos. De l'autre, le colonisateur s'est appuyé sur l'establishment musulman pour administrer à moindre coût l'immense région du Nord. Ce faisant, il a conforté le pouvoir de la noblesse haoussa-peule et des héritiers d'Ousman dan Fodio, entre-temps ralliés à la Couronne britannique. Selon l'anthropologue Murray Last, le califat de Sokoto aurait, sinon, pu succomber à ses divisions internes, exacerbées par la pression démographique. Dans tous les cas, il n'aurait sans doute pas réussi à étendre son influence sur l'ensemble de la région administrative du Nord sans l'arrivée des Britanniques³.

De cette ambiguïté devait d'ailleurs découler une bonne partie des maux du Nigeria à l'indépendance. Protégés par les Britanniques de l'influence occidentale venue de la côte atlantique, les musulmans du Nord se sont retrouvés en fort mauvaise posture pour affronter les défis de la modernité. En effet, le colonisateur a interdit aux églises chrétiennes de venir

3. M. Last, « 1903 Revisited », in A.M. Yakubu (ed.), *Northern Nigeria: a century of transformation, 1903-2003*, Kaduna, Arewa House, 2005, p. 77.

évangéliser et éduquer les populations des aires culturelles islamiques. Dans le meilleur des cas, il a obligé les missionnaires à s'établir en dehors des vieilles villes haoussa où résidaient les émirs du califat de Sokoto. Résultat, le Nigeria s'est développé à deux vitesses, car les musulmans du Nord ont dû se contenter de leurs écoles coraniques et n'ont quasiment pas eu accès à une éducation moderne de type occidental et laïque, « privilège » des chrétiens du Sud. En pratique, l'éducation moderne des Britanniques a été réservée à la noblesse de Sokoto, afin d'intégrer ses enfants suivant un modèle qui n'était pas sans rappeler celui de l'Afrique française, avec la création d'écoles d'otages à Dakar au Sénégal en 1854 ou à Kayes au Mali en 1880, en vue de former à l'ordre colonial les descendants des chefs traditionnels en captivité.

Depuis 1960, le sentiment d'une politisation de l'islam nigérian doit en fait beaucoup à la vision idéalisée que l'on avait du rôle d'un État « laïque » au moment de l'indépendance. Mais le retour de la religion sur la scène publique n'est qu'apparent car, en réalité, les questions confessionnelles ont toujours été importantes dans les pays en développement⁴. De plus, l'idée selon laquelle l'application de la charia était plus « douce » du temps des Britanniques doit être reconsidérée. Contrairement à ce que prétendent

Le domaine d'application de la charia a été étendu aux affaires pénales

la plupart des médias occidentaux, le droit islamique n'a nullement été introduit en 1999, lorsque les militaires nigériens ont rendu le pouvoir aux civils. En fait, c'est le domaine d'application de la charia qui a alors été étendu aux affaires pénales : un retour aux origines, en quelque sorte, puisque c'était déjà le cas pendant la colonisation. En effet, les Britanniques souhaitaient consolider l'emprise de leurs alliés du califat de Sokoto sur l'ensemble du Nord Nigeria. Sachant que les émirs étaient tout à la fois officiers de justice et commandeurs des croyants, ils ont alors codifié la version malékite du droit islamique, en étendant son application à des populations qui n'étaient pas musulmanes. À l'époque, même les femmes européennes qui vivaient dans le Nord devaient porter le voile lorsqu'elles apparaissaient en public.

Jusqu'en 1960, et à l'exception de la péninsule arabe, le Nigeria était également la seule colonie de l'Empire britannique où la charia s'appliquait aux affaires pénales et comprenait la peine de mort⁵. Appelés *alkalai*, les tribunaux coraniques réservés aux indigènes étaient clairement

4. S. Deneulin et C. Rakodi, « Revisiting Religion: Development Studies Thirty Years On », *World Development*, vol. 39, n° 1, janvier 2011, p. 45-54.

5. N. Anderson, *Law Reform in the Muslim World*, Londres, Athlone Press, p. 27-8.

discriminatoires à l'encontre des minorités chrétiennes et non-musulmanes de la région. Un « païen », par exemple, ne pouvait pas réclamer la mort contre un meurtrier musulman, mais seulement un cinquième du « prix du sang » qu'aurait demandé un musulman en pareil cas. En revanche, la peine capitale pouvait parfaitement s'appliquer si le meurtrier n'était pas musulman. Dans le même ordre d'idées, le témoignage des femmes et des non-musulmans n'était pas recevable dans les affaires criminelles. Enfin, la loi islamique était bien aussi (voire plus) dominante qu'aujourd'hui. Relayée par les tribunaux coutumiers, elle traitait 95 % des affaires du Nord et n'en laissait que 5 % aux *magistrates' courts* des Britanniques⁶.

Dans la perspective de l'indépendance avec un Sud à dominante chrétienne, le colonisateur a certes essayé sur le tard de réduire la portée de la charia en réduisant son applicabilité aux seuls musulmans des régions septentrionales. En 1960, le nouveau code pénal du Nord-Nigeria n'en a pas moins continué d'inclure des délits et des prescriptions de la loi islamique, pour punir de la flagellation (*haddi*) les musulmans reconnus coupables de consommation d'alcool ou d'adultère. Dans un article controversé, un ancien juge de la Cour suprême du Nord-Nigeria devait même se plaindre que l'introduction du droit malékite et coutumier dans les *magistrates' courts* revenait à étendre le domaine de compétence des *alkalai*, et à placer entre les mains des émirs des « pouvoirs plus importants que ceux qu'ils avaient pu exercer au cours des cinquante dernières années⁷ ».

En 1999, la véritable nouveauté n'a donc pas tant été de revenir au modèle colonial qui permettait à la charia de traiter d'affaires pénales et pas seulement civiles, mais de développer des catégories de délits comme l'apostasie, qui n'existait pas du temps des Britanniques. Bien entendu, un tel dispositif a provoqué d'intenses débats politiques à l'échelle nationale. De fait, il contrevient à la liberté de religion et introduit différents régimes de loi en fonction des allégeances confessionnelles des citoyens nigériens. Les médias occidentaux ont surtout relevé les violations de droits dont étaient victimes les minorités chrétiennes du Nord. Pour autant, il convient aussi de souligner le caractère discriminatoire d'un système qui a introduit un régime pénal plus dur pour les musulmans de la région, désormais passibles de la peine de mort en cas d'adultère, par exemple, contrairement à leurs concitoyens non-musulmans. Les minorités chrétiennes, elles, ont surtout souffert des dispositions de la loi islamique concernant l'ordre moral public : ségrégation des sexes dans les transports en commun ;

6. J.N.D. Anderson, « A Major Advance », *The Modern Law Review*, vol. 24, n° 5/1961, p. 616-625.

7. J. Price, « Criminal Law Reform in Northern Nigeria: Retrograde Legislation? », *The Modern Law Review*, vol. 24, n° 5/1961, p. 604-11.

conformité des tenues vestimentaires ; interdiction de la prostitution ou de la consommation d'alcool ; restrictions d'accès à la propriété foncière, etc.

Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler que depuis 1999, l'application de la charia aux affaires pénales n'a jamais concerné les non-musulmans, et s'est limitée à 12 États du Nord sur un total de 36. En pratique, toutes les condamnations à mort prononcées par des tribunaux islamiques ont par ailleurs été cassées par les cours de justice héritières du droit britannique. La seule exception connue mérite d'ailleurs d'être signalée, puisqu'il s'agissait d'un cas qui aurait de toute façon entraîné la peine capitale dans le système judiciaire « laïque ». En janvier 2002, dans la prison centrale de Kaduna, un certain Sani Rodi a ainsi été pendu au nom de la charia après avoir été reconnu coupable du meurtre de la femme et des deux enfants de son employeur. En principe, la loi islamique prévoyait cependant de l'exécuter avec l'arme qu'il avait utilisée, un couteau. Sa pendaison renvoyait donc aux pratiques habituelles d'un État « laïque »⁸.

Du djihad à la conversion forcée : le chaînon manquant

Le Nord-Nigeria demeure très éloigné du modèle saoudien. La charia n'y est pas la principale source de droit, contrairement à ce que mentionnait une carte publiée par *Le Monde* daté du 10 janvier 2012. En dernier ressort, c'est bien la justice d'un État « laïque » qui prévaut. À présent, la difficulté est plutôt d'analyser sereinement un problème qui a très largement été embrouillé par le sensationnalisme des médias occidentaux, l'influence des lobbies féministes, les pressions des groupes de défense de la chrétienté, la rhétorique antiterroriste des spécialistes de la sécurité et, *in fine*, le succès des théories culturalistes du choc des civilisations. Historiquement, il se trouve que le Coran a souvent fourni l'étendard et les fondements moraux de rébellions, contre le colonisateur autrefois, ou contre une classe dirigeante corrompue et « impie » aujourd'hui. Les exemples ne manquent pas – révolte mahdiste du Soudan en 1885, guerre sainte de la Senusiya de Libye en 1917, rébellion du « Mollah fou » de la Somalie britannique en 1920 –, et doivent être gardés à l'esprit pour apprécier la portée de groupes comme Boko Haram au Nigeria, ou AQMI dans le Nord du Mali, dont l'emprise territoriale est bien moins affirmée et étendue.

Concernant le djihad d'Ousman dan Fodio à partir de 1804, il importe également de noter que les islamistes n'avaient pas intérêt à convertir les païens ou les (très rares) chrétiens de l'époque, puisque les prescriptions

8. P. Ostien et A. Dekker, « L'application du droit pénal islamique dans le Nord-Nigeria », *Afrique contemporaine* n° 231, 3/2009, p. 245-64.

du Coran les auraient obligés à libérer leurs esclaves et à cesser leurs razzias contre des coreligionnaires. Après 1903, un des principaux enjeux du conflit avec les Britanniques n'a d'ailleurs pas été la charia, mais la poursuite de l'esclavage domestique sur lequel reposait l'économie politique du califat de Sokoto. De pair avec le déclin des marchés et la baisse du prix des captifs, le paradoxe a alors été de voir des Haoussa et des Peuls se mettre à kidnapper des musulmans parce que ceux-ci étaient plus riches, et donc davantage susceptibles de payer de grosses rançons !

Dans un tout autre contexte, les inquiétudes d'aujourd'hui sur les efforts de conversion et de prédication (*dawa*) des fondamentalistes reviennent, cette fois, à se tromper sur le sens de pratiques qui visent essentiellement à réislamiser les « mauvais » musulmans, et non à détourner les chrétiens de leur foi. L'erreur d'analyse provient pour beaucoup des présupposés occidentaux sur l'islam en tant que religion censée croître le plus rapidement dans le monde⁹. Mais elle est également relayée par les fondamentalistes, qui entendent se vanter de marquer des points contre la chrétienté. Dans le Nord du Nigeria, le leader du courant chiite affirme par exemple que, dans les dernières grandes réserves animistes de la ceinture centrale du pays, l'islam convertirait dix « païens » quand la chrétienté n'en séduirait qu'un seul¹⁰. Pour cela, il se réfère aux récits du premier évêque noir et anglican du Nigeria, Samuel Ajayi Crowther, qui n'a d'ailleurs rien écrit de tel, et dont les observations datent de toute façon de... 1859¹¹ !

Ré-islamiser les « mauvais » musulmans

Démographie et religion : le véritable enjeu

On estime qu'en 1900 14 % des habitants de l'Afrique subsaharienne étaient musulmans et 9 % chrétiens, contre respectivement 29 % et 57 % en 2010¹². Autrement dit, on peut davantage parler d'une christianisation du continent noir au cours du siècle passé. Les idées reçues à propos d'une islamisation quantitative de l'Afrique subsaharienne ne sont absolument pas confirmées. Dans le Sud du Nigeria, on relève bien quelques cas de conversion à l'islam en pays ibo ou dans le delta du Niger¹³. Toutefois,

9. Voir par exemple H. Smith, « Islam », in J. Miller et A. Kenedi (dir.), *Inside Islam: The Faith, The People, and The Conflicts of The World's Fastest-Growing Religion*, New York, NY, Marlowe & Co., 2002, p. 11-26.

10. Entretien de l'auteur avec cheikh Ibrahim el-Zakzaky, Zaria, 2 octobre 2012.

11. S.A. Crowther et J.C. Taylor, *The Gospel on the Banks of the Niger. Journals and Notices of the Native Missionaries Accompanying the Niger Expedition of 1857-1859*, Londres, Dawsons, 1968.

12. L. Lugo et al., *Tolerance and Tension: Islam and Christianity in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, Pew Research Center, 2010.

13. A.R. Kilani, *Minaret in the Delta: Islam in Port Harcourt and Its Environs, 1896-2007*, Lagos, Global Dawah Communications, 2008; E. Uchendu (dir.), *Dawn for Islam in Eastern Nigeria: The History of The Arrival of Islam in Igboland*, Berlin, Klaus Schwarz Publishers, 2012.

les études disponibles en relativisent largement la portée. En Afrique subsaharienne en général, et au Nigeria plus particulièrement, les sondages du Pew Research Center montrent que ni l'islam ni le christianisme ne se développent au détriment l'un de l'autre.

Le Nigeria est aujourd'hui le sixième pays du monde à l'aune du nombre de musulmans. Du temps de la colonisation, les spécialistes estimaient que le potentiel de croissance démographique se trouvait essentiellement dans le Sud, qui était plus densément peuplé. Dans les années 1930, par exemple, l'ethnologue Charles Meek soutenait que les Igbo constituaient un des plus gros groupes ethniques d'Afrique et étaient donc appelés « à dépasser toutes les autres tribus du Nigeria, y compris les Haoussa, qui [étaient] pourtant considérés comme les plus nombreux parce qu'ils [formaient] le plus important groupe d'Afrique de l'Ouest, voire du continent¹⁴ ». De fait, la proportion de population vivant dans le Nord musulman a sensiblement décliné – de 57 % à 53 % – entre les recensements de 1921 et 1963¹⁵. Conjuguée à l'exode rural et à la poussée du désert, la puissance d'attraction des terres fertiles du Sud et de la modernité des villes de la côte atlantique n'y est sans doute pas pour rien. Quoi qu'il en soit, les seuls recensements à avoir posé des questions sur les allégeances confessionnelles des Nigériens devaient montrer une légère diminution de la proportion de musulmans à l'échelle du pays entre 1953 et 1963¹⁶.

Depuis lors, les analystes se perdent en conjectures. Les enjeux politiques et symboliques sont importants, car la répartition des masses démographiques à l'intérieur du pays conditionne non seulement les représentations des rapports de force religieux, mais aussi la redistribution budgétaire de la rente pétrolière au niveau fédéral. Lors du dernier recensement, effectué en 2006, la controverse a ainsi opposé les gouverneurs des deux plus grandes villes du Sud et du Nord, Lagos et Kano, qui se sont mutuellement accusés d'avoir gonflé leurs chiffres de populations¹⁷. Du point de vue des chrétiens, le débat renvoie également au problème d'une culture islamique qui est accusée d'encourager délibérément la natalité. Est souvent cité à cet égard un hadith selon lequel le prophète Mahomet

14. C.K. Meek, *Law and Authority in a Nigerian Tribe. A Study in Indirect Rule*, Londres, Oxford University Press, 1937, p. 1.

15. S.A. Aluko, « How Many Nigerians? An Analysis of Nigeria's Census Problems, 1901-63 », *The Journal of Modern African Studies* vol. 3, n° 3/1965, p. 374.

16. P. Ostien, *Percentages by Religion of the 1952 and 1963 Populations of Nigeria's Present 36 States*, Oxford, Nigeria Research Network Background, Paper n° 1, 2012.

17. A. Bamgbose, « Falsification of Population Census Data in a Heterogeneous Nigerian state: The Fourth Republic Example », *African Journal of Political Science and International Relations*, vol. 3, n° 8/2009, p. 311-319.

aurait encouragé ses fidèles à « épouser des femmes affectueuses et fécondes » afin que sa communauté surpasse les autres en nombre le jour du Jugement dernier¹⁸.

De fait, l'usage des méthodes de contraception moderne reste très limité sur l'ensemble du Nigeria, et plus particulièrement dans les campagnes du Nord. De plus, beaucoup de clercs islamiques de la région s'opposent à la planification familiale pour des raisons à la fois religieuses et politiques. Adeptes de la théorie du complot génocidaire, certains accusent notamment les Occidentaux de vouloir chercher à réduire la fertilité des musulmans en distribuant des préservatifs plutôt que des médicaments antipaludéens qui seraient susceptibles de rehausser l'espérance de vie dans les pays en développement de culture islamique¹⁹. Dans un tel contexte, les efforts de planification familiale semblent voués à l'échec, et la population musulmane du Nord rural du Nigeria paraît devoir continuer de croître à un rythme supérieur à celui des citadins du Sud, qui ont commencé à amorcer leur transition démographique. Dans un pays qui compte un pourcentage important de jeunes de moins de trente ans, le maintien d'un fort indice de fécondité, conjugué à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance, compense ainsi la persistance d'un niveau élevé de mortalité infantile en zone sahélienne. Les analystes du Pew Research Center estiment en conséquence qu'en dépit d'un possible ralentissement de leur taux de croissance annuel, les musulmans du Nigeria pourraient bientôt devenir majoritaires, à hauteur de 51,5 %, d'ici à 2030²⁰.

Les musulmans du Nigeria pourraient devenir majoritaires d'ici à 2030

Cela étant, ces mêmes experts reconnaissent que leurs données ne sont pas très fiables, avec des proportions de musulmans qui varient de 50 % à 45 % suivant les résultats des enquêtes démographiques et de santé menées au Nigeria respectivement en 2008 et 2003²¹. En outre, le maintien d'une forte mortalité infantile peut complètement obérer les indices synthétiques de fécondité. Enfin, les idées reçues sur les effets induits par le discours nataliste des islamistes doivent être déconstruites. En analysant

18. M. ibn 'Abd al-'Aziz Musnad (dir.), *Islamic Fatawa Regarding Women*, Riyadh, Darussalam, 1996, p. 167.

19. T.H. Gwarzo, « Islamic Religious Leaders and Family Planning in Northern Nigeria: A Case Study of Zamfara, Sokoto and Niger States », *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol. 31, n° 1/2011, p. 149.

20. B. Grim et K. Mehtab, *The Future of the Global Muslim Population. Projections for 2010-2030*, Washington, DC, Pew Research Center, 2011, p. 20, 111.

21. Afrobarometer, *Round 4 Survey in Nigeria*, East Lansing, MI, Michigan State University, 2008, p. 5; L. Lugo et al., *Tolerance and Tension: Islam and Christianity in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, Pew Research Center, 2010, p. 147.

les enquêtes démographiques qui ont été réalisées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Nigeria, Jennifer Johnson-Hanks a ainsi montré que les non-musulmans avaient une fécondité supérieure dans les régions où les musulmans étaient majoritaires, mais que c'était l'inverse dans celles où les musulmans étaient minoritaires. En d'autres termes, les effets des pesanteurs religieuses n'étaient pas constants dans les communautés de croyance, et ils devaient sérieusement être pondérés par des critères comme le niveau d'éducation ou le lieu de résidence, en particulier en milieu urbain. Dans tous les cas, il serait ridicule de soutenir que la fertilité des femmes musulmanes est à la fois une cause et une conséquence du fondamentalisme islamique²².

Au Nigeria, comme dans d'autres pays africains à la lisière du Sahel, la démographie des religions est en revanche un enjeu de tensions politiques et symboliques qui expriment bien les inquiétudes récurrentes de nations inachevées, quoi qu'il en soit par ailleurs de la proportion réelle de musulmans ou de chrétiens. En témoignent les récentes déclarations d'un ancien responsable de la Commission Population à Abuja, pour qui le prochain recensement, prévu en 2016, n'a aucune chance d'aboutir si on y ajoute des questions relatives aux appartenances confessionnelles et ethniques des habitants²³. Le sujet est explosif et d'autant plus sensible qu'il réveille le spectre du djihad d'Ousman dan Fodio. De surcroît, il se développe dans un pays réputé être « le plus religieux du monde », si l'on en croit les résultats contestables d'un sondage de 2006 selon lequel 90 % des Nigériens disaient croire en Dieu, prier régulièrement et être prêts à mourir pour défendre leur foi²⁴ ! De ce point de vue, la crainte d'une islamisation par la guerre, la conversion ou la natalité doit certainement être relativisée par son pendant chrétien. Les évangélistes et pentecôtistes de tous acabit ont en effet marqué beaucoup de points. Quant aux anglicans du Nigeria, ils sont désormais plus nombreux qu'en Grande-Bretagne, ce qui n'est pas sans provoquer des problèmes avec l'Église d'Angleterre. Les catholiques ont également acquis un poids suffisant pour revendiquer une participation grandissante aux affaires du Vatican, par exemple au moment de l'élection du pape.

En d'autres termes, tant l'islamisation que la christianisation d'un pays émergent comme le Nigeria sont susceptibles de modifier les équilibres

22. J. Johnson-Hanks, « On the Politics and Practice of Muslim Fertility: Comparative Evidence from West Africa », *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 20, n° 1/2006, p. 12-30.

23. *Daily Trust*, 27 juin 2013, p. 3.

24. D.E. Agbiboa, « Ethno-religious Conflicts and The Elusive Quest for National Identity in Nigeria », *Journal of Black Studies*, vol. 44, n° 1/2013, p. 19.

régionaux et mondiaux dans les années à venir. Elles doivent être appréhendées conjointement, et non de façon séparée. De même, l'analyse ne doit pas être limitée au seul cas de la dérive terroriste de Boko Haram. Fort ancienne, l'intrusion de la religion dans le camp politique mérite d'être étudiée un peu plus finement qu'à travers le prisme du terrorisme et du choc des civilisations.



MOTS CLÉS

Nigeria
Islam
Christianisme
Boko Haram

